Services Municipaux

Inscriptions/annulations : **maison de l'enfance**

Accueil périscolaire :

Il est assuré du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h35 et de 16h15 à 19h00.

Pause méridienne : restauration et TAP (Temps d'Activités Péri-éducatives) :

Chaque classe est prise en charge par un animateur de la municipalité : accompagnement au restaurant scolaire, mise en place d'activités diverses (jeux, sport...)

Récréation Prolongée :

De 16h15 à 17h00 : les enfants sont pris en charge sur la cour de l'école élémentaire par le personnel de surveillance de l'étude. Les parents s'engagent à récupérer leur enfant avant 17h00.

Étude dirigée :

17h00 à 18h00 : deux groupes sont constitués. Les enfants commencent leurs leçons, l'adulte les guide, corrige, fait réciter. Il est conseillé de contrôler le travail une fois à la maison. Les parents sont autorisés à récupérer leur enfant avant la fin du service. Après 18h00, les enfants sont confiés à l'accueil périscolaire.

Sécurité Parking

La municipalité a réservé **un emplacement spécifique pour le car** du ramassage scolaire. Respectez cet emplacement et ne gênez pas les manœuvres du car.
Pour des raisons de sécurité, chaque usager doit **se garer en marche arrière**. Les piétons doivent utiliser les allées qui leur sont réservées.

Numéros utiles

École élémentaire : 02 40 06 78 45

École maternelle : 02 40 06 74 22

Mairie : 02 40 06 74 05

Maison de l'enfance : 02 40 06 59 60

Nos partenaires

APECH : Association des parents d'élèves
Elle organise plusieurs manifestations tout au long de l'année (spectacle de Noël, fête d'école) et permet à l'école de financer certains projets. Une partie de ses membres assiste aux réunions du Conseil d'école.
Président : → lachapelleheulin.fcpe@gmail.com

ALCH : Amicale Laïque
Elle finance en partie les rencontres sportives USEP et participe aux manifestations de l'école : goûter pour Noël, stands à la fête d'école.
Président : Virginie Vion → vion.virginie@gmail.com

2022-2023

École Élémentaire Les Fritillaires

12 rue Alexis Maneyrol

44 330 La Chapelle-Heulin

☎ 02.40.06.78.45

@ : ce.0440486p@ac-nantes.fr
http://passerelle2.ac-nantes.fr/fritillaires

RYTHME & HORAIRES

Semaine de 4,5 jours : classe le mercredi matin

Matin	Après-midi
- accueil dans les classes - 8h45 à 11h45	- 13h45 à 16h00

- Ouverture du portail 10 minutes avant la classe.
- L'entrée « enseignant » est strictement réservée au personnel et aux parents venant chercher leur enfant sur le temps scolaire.
- Récréations cycle 2 et cycle 3 séparées.

CLASSES 2022-2023

CP S : 21	Mmes Sécher & Doebel
CE1 A : 23	Mme Augé
CE1 CE2 M : 22	Mme Montaudon
CE2 H : 27	Mr Haugmard
CM1 P : 25	Mme Petit
CM1-CM2 R : 22	Mr Rouxel
CM2 G : 24	Mr Gaboriau & Mme Doebel

164 élèves

PROJETS D'ÉCOLE

Orientations 2018-2022 :

- **Ambition « Réussite »** : garantir l'acquisition du Lire, écrire, compter et respecter autrui

- **Ambition « Insertion »** :
  → instaurer un climat positif, propice au vivre et à apprendre ensemble
  → apporter une place prépondérante à la parole des élèves dans la classe, dans l'école

- **Ambition « Solidarité »** : apporter les réponses aux besoins de santé des élèves

Autres projets :

- **Biodiversité** : intervention pour toutes les classes de la LPO pour des ateliers concernant la biodiversité, les oiseaux, les arbres.
- **chant choral** : les classes de CM bénéficieront de 14 séances de chant choral avec la participation de l'école de musique Sèvre et Loire.
- **prix des Incorruptibles** : plusieurs classes participent à ce prix national de littérature de jeunesse.
- **piscine** : les élèves de CP, CE1 et CM2 bénéficieront d'un cycle piscine à Vallet : 8 à 10 séances selon les groupes.

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint : du vendredi 21 octobre au lundi 7 novembre
Noël : du vendredi 16 décembre au mardi 3 janvier 2023
Hiver : du vendredi 10 février au lundi 27 février 2023
Printemps : du vendredi 14 avril au mardi 1er mai 2023
Ascension : du mercredi 17 mai au lundi 22 mai 2023
Été : vendredi 7 juillet 2023

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

RÈGLEMENTS

- le règlement intérieur et ses avenants sont à signer à chaque début d'année
- toute prise de médicaments est strictement interdite sauf maladie chronique (PAI)
- toute absence doit être signalée et justifiée
- **fournir dès le début d'année : une attestation d'assurance (responsabilité civile ET individuelle accident), la fiche de renseignement et la fiche d'urgence**
- le cahier de liaison (rouge) et l'application Educartable : lien entre l'école et la famille. A utiliser et consulter régulièrement.
- objets personnels : l'école décline toute responsabilité en cas de perte.